La disparue de Carvin est-elle la femme inconnue de Lille ?

Nous avons relaté que le 27 mai dernier, à 20 heures, on avait trouvé dans une casemate de la porte de Béthune, à Lille, une femme qui, les yeux hagards, ne semblait pas jouir de toutes ses facultés mentales.

A toutes les questions qui lui furent posées, elle garda le mutisme le plus complet.

LA DISPARUE DE CARVIN

L'INCONNUE DE LILLE

Cette femme, qui ne fut pas possible d'identifier paraît âgée d'une quarantaine d'années. Elle a les cheveux chatains-roux.

Pour tout vêtement, elle ne portait qu'un jupon en drap marron et une chemise déchirée.

EST-CE LA MÊME ?

D'autre part, dans notre journal d'hier, nous avons publié la photo de Mme Rezniek, demeurant cité Saint-Jean, 5, rue de Perpignan, à Carvin, qui est malade et est disparue de son domicile conjugal.

En rapprochant cette photo de celle de la femme inconnue signalée plus haut, nous avons cru saisir une certaine ressemblance de traits.

Voulant nous assurer si Mme Rezniek n'était pas la femme trouvée dans les remparts, nous nous sommes rendus à la clinique d'Esquermes, où elle se trouve internée.

Ayant fait part de notre démarche, il ne nous a pas été possible d'obtenir la moindre précision, l'interne soignant la personne en question s'étant retranché devant le secret professionnel.

Nous n'avons pu que nous incliner et c'est pour essayer d'établir s'il y a corrélation entre la disparue de Carvin et l'inconnue de Lille que nous publions aujourd'hui les deux photos.

L'importation des charbons étrangers

LE RÉTABLISSEMENT DES LICENCES, N'AURA AUCUNE REPERCUSSION FACHEUSE POUR LE CONSOMMATEUR, NOUS DÉCLARE-T-ON AU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

Nous nous sommes fait l'écho, samedi dernier, des alarmes qu'a fait naître dans certains milieux charbonniers la décision prise récemment par le gouvernement, subordonnant l'importation des charbons étrangers à la délivrance d'autorisations spéciales.

Ces craintes sont-elles justifiées ?

« Non, nous a-t-on répondu nettement au ministère des Travaux Publics, où nous avons posé la question, et vous comprenez bien que M. André Tardieu n'a pas proposé au gouvernement de prendre une pareille mesure sans s'être assuré par avance qu'elle n'aurait aucune répercussion fâcheuse sur les prix intérieurs du marché français.

« Evidemment, la décision du ministre n'a pas été sans soulever quelques objections de la part des Compagnies minières anglaises et allemandes, ainsi que de nos importateurs. Certaines d'entre elles paraissant justifiées, on a été amené à atténuer la portée du décret publié le 31 mai au « Journal Officiel ». C'est ainsi que l'on a rétabli la liberté d'entrée pour les cokes et pour les charbons allemands importés au titre de prestations en nature, de plus, la date d'application du décret a été reculée du 1er juin au 5 du même mois.

« L'intérêt du négoce a été sauvegardé, mais seulement dans la mesure où il ne portait pas atteinte à l'intérêt national.

« Il convient de rappeler en effet les raisons pour lesquelles les licences d'importation ont été rétablies.

« A la suite de la grève anglaise et de la surproduction continentale qu'ele a provoquée, la France s'est trouvée encombrée de charbon. Les importations dépassaient mensuellement de 5 à 600.000 tonnes nos besoins, si bien que devant cette concurrence, le charbon s'était accumulé rapidement sur les carreaux des mines du Nord et du Pas-de-Calais, où le stock était monté à deux millions de tonnes.

« En présence de cette situation, les Compagnies houillères avaient commencé à débaucher les travailleurs. C'est donc dans un but purement social et pour enrayer le chômage qui commençait à sévir, principalement dans le Nord et le Pas-de-Calais, que le ministre des Travaux Publics s'est décidé à fermer le robinet des importations. M. André Tardieu avait d'ailleurs fait précéder cette mesure de diverses dispositions, ayant pour but d'assurer de nouveaux débouchés aux charbons français.

« C'est ainsi que des instructions avaient été données à tous les services publics en vue de développer la consommation des charbons français. En outre, il avait été notamment recommandé de réviser les cahiers des charges, de réadapter les tarifs de chemins de fer, de développer les transports par mer de nos charbons, de port français à port français et de faire des prix spéciaux à la mine pour certaines destinations, etc.

« Que seront les répercussions des initiatives prises par le ministre des Travaux Publics ? Tout d'abord, de permettre sinon l'écoulement complet, tout au moins une diminution très appréciable des stocks accumulés et de plus, ce qui est le but recherché, d'assurer aux mineurs un travail normal. En effet, les compagnies houillères se sont engagées à assurer le labeur quotidien à leurs travailleurs si on protégeait la marche normale de leur industrie. Que demander de plus !

« On a laissé entendre, a conclu notre interlocuteur, que les négociants en charbon, maîtres du marché intérieur, puisque la concurrence étrangère leur était supprimée, allaient avoir beau jeu pour fixer les prix à leur convenance.

« Rien n'est moins vrai, et vous pouvez être assuré que les intérêts des consommateurs seront entièrement sauvegardés.

« Il a été entendu qu'en échange des mesures de protection que nous avions prises, il ne serait apporté aucun changement dans le cours des charbons. Si le contraire se produisait, soyez assuré que bien que ne possédant pas de textes légaux pour sévir, nous disposons toutefois de certains moyens de persuasion qui ne seraient pas sans effet. D'ailleurs, le ministère des Travaux Publics surveille journellement les cours et aucune hausse anormale ne sera admise »

EN DEUX LIGNES

Paris. — Ministre L. Publique nomme à nouveau M. Roland Marcel directr. Bibliothèque Nationale. — Ministre D.N. Belge a envoyé M. Martin, remerciements accueil mutilés belges Paris.

Bridge-les-Bains. — Sir Chamberlain est arrivé hier matin à Brides-les-Bains.

Brantford (Ontario). — Auto broyée passage à niveau par express, 4 tués, 2 grièvement blessés.

Moscou. — Comité parti comm. a adopté résolution dem.-excl. MM. Trotzky et Zinoviev, com. cent.

L'incendie du dancing du Café des Fleurs

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Quand les sapeurs-pompiers arrivèrent avec deux autos-pompes, sous les ordres du commandant Crombez et du capitaine Viseur, tout le bâtiment ne formait plus qu'un immense brasier.

Les soldats du feu puisèrent de l'eau dans une becque passant à proximité et arrosèrent abondamment le sinistre.

Après plus de deux heures d'efforts, tout danger était conjuré.

500.000 francs de dégâts

L'immense dancing couvert, la buvette et le poulailler ont été complètement anéantis. Les tables, chaises, fauteuils, comptoir et autre matériel qui se trouvaient à l'abri dans les bâtiments sinistrés ont été réduits en cendres et de nombreux arbres ont souffert du feu. Le logement du concierge et l'annexe du Café des Fleurs ont pu être épargnés.

Un magnifique char, représentant une gondole ornée de glycines et de roses, qui devait prendre part à la fête des fleurs, et qui était garé dans le hangar, a aussi été détruit.

Les dégâts peuvent approximativement être évalués à 500.000 francs. Ils sont couverts par une assurance.

Descente du Parquet

On recherche encore les causes exactes du sinistre. Cependant, M. Lacquement, commissaire de police, et M. Strique, chef de brigade de gendarmerie, ont ouvert une enquête, et d'après les premiers renseignements recueillis, il semblerait résulter qu'on se trouve en présence d'un acte criminel.

Le Parquet de Lille, prévenu, s'est transporté hier après-midi sur les lieux de l'incendie.

M. Thermes, juge d'instruction, a fait des constatations et a interrogé le gardien de l'établissement.

Ajoutons qu'il y a environ deux ans, à la même époque, un commencement d'incendie, qui avait pu heureusement être éteint à temps, s'était déclaré au même endroit.

On danse quand même

M. Delespierre, directeur du Café des Fleurs, a aussitôt pris des dispositions pour que la jeunesse ne soit pas privée de son plaisir favori.

Hier après-midi, les autos-cars, qui n'avaient eu à souffrir que très légèrement de l'incendie, ont pu fonctionner.

La piste découverte était restée intacte, le bal put avoir lieu comme de coutume.

D'après les déclarations que nous a faites M. Delespierre, les bâtiments incendiés seront rapidement reconstruits.

L'étrange disparition d'une femme à Escaudain

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Vers minuit trente, Jaworski alla rechercher ses enfants chez Stchomiak.

Il avait la figure, la chemise et le pantalon maculés de sang ; sur son visage on constata de nombreuses ecchymoses.

Les quatre enfants montèrent alors dans la chambre où la femme du mineur devait se reposer. Un triste spectacle s'offrit à leurs yeux. De nombreuses flaques de sang gisaient sur le plancher, sur le lit, sur les murs.

A terre, ils remarquèrent plusieurs caillots de sang, mais ne virent point la femme Jaworski.

ÉTRANGES PROPOS, ÉTRANGE TRAVAIL

Jaworski, d'un air égaré, donna alors l'ordre aux enfants de nettoyer la chambre, de laver le plancher et de ne pas causer. Il dit à ses enfants : « Mère kapout et moi après..., si vous parlez... »

Les enfants se mirent au travail ; la petite Stchomiak alla jeter dans le jardin un seau rempli de sang. Cet endroit fut bêché le lendemain matin, à la première heure, par le Polonais.

La fillette ajouta qu'en nettoyant le plancher, elle avait trouvé une boucle d'oreille à laquelle le lobe de l'oreille de la victime adhérait encore.

OU EST LA FEMME JAWORSKI ?

M. Tampy, après avoir relevé un état des lieux, consigne dans ses procès-verbaux qu'il avait constaté dans la chambre où était couchée la femme Jaworski de nombreuses taches de sang.

Mais où avait pu être transporté le cadavre ? Près de l'habitation des époux Jaworski se trouve le bassin de « décantation » de la Compagnie des Mines d'Anzin.

Jaworski l'avait-il jeté dedans ?

M. Tampy donna immédiatement l'ordre de le vider. On se mit à l'œuvre, mais ce travail ne sera terminé que ce matin.

UN POUMON...

Pendant que l'on vidait ce bassin, M. Tampy fut avisé qu'un chien venait de découvrir dans un champ attenant à l'habitation des époux Jaworski un poumon.

Est-ce celui d'un animal ou d'un corps humain ?

On le saura ce matin, car ce poumon a été saisi et remis entre les mains d'un médecin qui l'examinera.

MAINTENU A LA DISPOSITION DE LA JUSTICE

Malgré ces graves présomptions, Jaworski déclara que sa femme était bien partie avec son compatriote.

Malheureusement pour lui, une perquisition opérée fit découvrir des lettres compromettantes. Et c'est ainsi que dans une lettre découverte, l'amant demande à la femme Jaworski les raisons pour lesquelles elle n'a pas été à son rendez-vous.

D'autre part, un voisin a également déclaré à M. Tampy que le 7 mai, vers minuit, il avait entendu des plaintes et que peu de temps après, ces plaintes cessèrent.

Jaworski a été, dimanche, à 14 heures, conduit au commissariat de police de Denain où M. Tampy devait, dans la soirée lui faire préciser certains points.

Il a été maintenu à la disposition de la Justice. Le Parquet de Valenciennes a été avisé des faits. L'enquête continuera aujourd'hui.

Pierre COSTA.

TUÉ DANS UNE CHAMBRE PAR UN COUPLE

Un crime a été commis la nuit à Penhoet, l'un des faubourgs de Saint-Nazaire.

Emmanuel Le Digabel, 30 ans, ayant passé la soirée à boire avec la femme Daniel et un camarade nommé Joalland, monta ensuite chez elle avec ce dernier.

Peu de temps après, Le Digabel sortit du logement de la femme Daniel, blessé d'un coup de couteau et s'affaissa non loin de là où il fut découvert agonisant.

La police a ouvert une enquête.

Pour le Monument Delory

LA SEPTIÈME LISTE DE SOUSCRIPTION

Ville d'Anzin	200 00
Ville d'Avion	100 00
Commune de Bouvignies	25 00
Commune de Bruay-sur-Escaut	200 00
Commune de Cartignies	25 00
Ville de Croix	150 00
Commune de Dimont	25 00
Commune de Douchy	50 00
Commune d'Emerchicourt	2 00
Commune de Flers-en-Escrebieux	100 00
Ville de Fourmies	500 00
Commune d'Hergnies	100 00
Commune de Ligny-en-Cambrésis	25 00
Commune de Marchiennes	100 00
Commune de Marpent	100 00
Commune de Provin	100 00
Commune de Roost-Warendin	100 00
Commune de Saint-en-Gohelle	100 00
Conseil Municipal de Salomé	50 00
Commune de Vieux-Condé	60 00
Conseil Municipal et habitants de Villereau-Herbignies	104 50
Commune de Villers-Campeau	25 00
Listes précédentes	2.242 50
	78.686 15
à ce jour	80.928 65

Le voyage de l'avion "Miss Columbia"

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les autorités maritimes de Saint-Jean de Terre-Neuve sont du même avis, et croient que Chamberlin a voulu raccourcir sa route en ne passant pas au-dessus de cette dernière ville.

D'autre part, suivant une dépêche de New-York, du 4 juin également, le steamer **Saimola** a signalé par T.S.F. qu'il a vu à 9 h. 30 du soir (heure de Greenwich), un aéroplane qu'il croit être le **Miss Columbia**, volant dans la direction de l'Est par 46°33 de latitude Nord et 55°33 de longitude Est.

Le point indiqué est situé au sud de Terre-Neuve, aux environs de la baie de Placentia.

Préparatifs au Bourget

Malgré l'absence de toute communication officielle, les services de la direction aéronautique ont alerté l'aéroport du Bourget où la nuit de dimanche à lundi, des dispositions sont prises en cas d'un atterrissage possible.

La route même du littoral de la Manche au Bourget est jalonnée de nuit par feux et phares.

Hier soir, vers 23 heures, les puissants projecteurs du Mont Valérien ont été mis en action. A l'ambassade des Etats-Unis on déclarait dimanche à midi être sans nouvelles.

A Rome

A la suite de la nouvelle de l'arrivée possible du **Miss Columbia** à Rome, le ministère de l'aéronautique a donné des ordres afin que tous les aérodromes et aéroports italiens se tiennent prêts pour accueillir et signaler le passage de Chamberlin, en organisant tous les services de signalisation nocturne.

Dans le cas d'un atterrissage à Rome, l'aéroport choisi est celui de Clampino, situé à une dizaine de kilomètres de la ville.

D'autres dispositions seront prises aussitôt que le **Miss Columbia** sera signalé dans le ciel européen.

Le raid Paris-Tchita

Hier dans la soirée, aucune nouvelle plus récente que celle du passage des aviateurs Coste et Rignot au-dessus de Swinemunde (1.050 kilomètres), samedi, à 13 h. 40, n'était parvenue. Il y a donc tout lieu de croire, disait « Le Temps », que le voyage se poursuit normalement.

AU CONGRÈS NATIONAL DES EX-COMBATTANTS

Au 2e Congrès de l'Union Fédérale des Associations d'anciens combattants qui se tient à Gérardmer, M. Cassin déclara que d'après les dernières données, il semble que le budget ait sacrifié les anciens combattants aux autres pensionnés. C'est ainsi qu'on voit qu'il va être attribué une somme de 900 millions aux pensionnés, tandis que le chiffre de 600 millions reste inscrit sur le chapitre des anciens combattants, ce qui rompt l'égalité. Il y a par ailleurs une mauvaise répartition des crédits. On crée des catégories entre les invalides — par là même, on défigure la charte des pensions du 31 mars 1919. Il y a d'ailleurs une contradiction flagrante, selon M. Cassin, entre la péréquation des pensions et le maintien du statu quo pour les anciens combattants.

Il a donc demandé en terminant, de voter une adresse au gouvernement, demandant qu'un juste équilibre soit rétabli en ce sens.

En terminant, l'orateur demanda non point l'application de l'échelle mobile, mais une indemnité annuelle correspondant au barème du coût de la vie.

Le vœu qui terminait cet exposé a été adopté à l'unanimité.

Le Congrès du Syndicat des Mineurs du Nord

Le Syndicat Confédéré des Mineurs du Nord a tenu, hier, à Sin-le-Noble, ses assises annuelles, sous la présidence de M. Legay, qui fait, au début de la séance, adopter une résolution pour la libération des deux anarchistes Sacco et Vanzetti, une autre pour la liberté de pensée et d'écrire, et une troisième protestant contre toutes les guerres et une quatrième faisant confiance aux militants chargés de défendre les intérêts de tous.

M. Goniaux prend ensuite la parole et s'élève contre les étranges façons de procéder des unitaires qui ont brisé l'unité syndicale.

Après le renouvellement du bureau, M. Bar, secrétaire fédéral, apporte aux congressistes le salut de l'organisation centrale et souligne la nécessité d'étudier sans relâche, les questions intéressant la corporation des mineurs et examine les résultats heureux de l'action de la vieille organisation. Ce n'est pas, dit-il, la perfection, mais de sérieuses améliorations ont été apportées.

M. Coine, délégué, critique à son tour, l'attitude des unitaires.

Enfin, M. Rossy, apporte le salut des 11.000 syndiqués du bassin d'Anzin.

Après adoption du rapport financier, on décide d'intensifier la propagande et la séance est levée.

LE 10e MILLION DE LA CAISSE DE RETRAITE DES ANCIENS COMBATTANTS

La Caisse Autonome Nationale de Retraite des Anciens combattants et victimes de guerre dont le siège est à Paris, 37, rue Taibout, approuvée par décret en date du 20 août 1924, fêtera le samedi 11 juin, en un banquet que présidera M. Marin ministre des Pensions, assisté de M. Gaston Roussel, directeur de la Mutualité, son 10e million placé.

L'Etat, en vertu de la loi du 4 août 1923 accorde aux Anciens Combattants, une subvention égale au quart des versements effectués par eux aux fins de retraite.

Trop peu encore, malheureusement, savent en profiter.

L'effort entrepris par la Caisse Autonome des Anciens Combattants n'est donc encore qu'à son début : il permet de bien augurer de l'avenir.

A l'issue du banquet, que l'Union qui groupe 81 sociétés de retraite d'Anciens Combattants ou de mutilés, tiendra son assemblée générale annuelle au cours de laquelle seront relatés les magnifiques progrès réalisés dans le domaine de la Mutualité, les améliorations qu'escomptent les combattants en ce qui concerne l'élévation du taux maximum de la pension et les avantages particuliers à consentir aux vieilles classes.

CINQ MONARCHISTES RUSSES CONDAMNÉS A MORT

L'agence Tass de Moscou publie l'information suivante :

Le tribunal du district d'Odessa a condamné à être fusillés, huit membres d'une organisation monarchiste dont l'ancien procureur du régime tsariste, M. Kryuranowski.

Cette organisation avait des rapports avec les gardes blancs à l'étranger, et s'occupait d'espionnage pour la Roumanie.

Le Comité Central exécutif Panukrainien a commué la peine de mort de 3 des condamnés en celle de 10 ans de prison.

PROMOTION VIOLETTE

L' « Officiel » publie les nominations suivantes :

Officier de l'Instruction publique. — M. Desrousseaux, à Lille.

Officiers d'Académie. — MM. Caulles, à Armentières ; Coches, ingénieur Travaux publics, Lille ; Copin, président de Société chorale à Douai ; Descarpentries, secrétaire administratif de caisse des écoles, à Lille ; Dubreucq, directeur de Société musicale à Templeuve ; Mme Dunkel-Gognieux, directrice à l'école d'enseignement professionnel à Lille ; Gimat, à Lille, services rendus aux œuvres d'enseignement ; Mme Gu'lluy-Corbierre, professeur à l'Union française de la jeunesse, à Lille ; Liem, professeur de musique à l'Union française de la jeunesse, à Lille ; Petit, professeur de musique à Calais ; Roux, artiste musicien à Lille.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Médiocre, se couvrant avec pluie, se dégageant ensuite lentement avec ondées, vent du secteur Nord-Ouest, 4 à 6 m. Température minimum 6°.

Une grande Fête mutualiste A AVION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS DU PAS-DE-CALAIS FUT L'OCCASION D'UNE SPLENDIDE MANIFESTATION DE SOLIDARITÉ.

La coquette ville d'Avion s'était parée hier avec goût pour recevoir les délégués de la Fédération mutuelle du Pas-de-Calais, venus de tous les points de la région pour assister au Congrès départemental.

Des drapeaux tricolores flottent à toutes les fenêtres ; les rues sont bordées de mâts surmontés d'oriflamme et traversées de banderoles souhaitant la bienvenue aux Mutualistes. A tous les carrefours, une fausse-porte élève son cadre de verdure et de fleurs, sous l'éclat d'un soleil resplendissant.

Dès 9 heures, les délégués des Sociétés de secours mutuels du Pas-de-Calais étaient reçus en gare d'Avion par les organisateurs du Congrès. Bientôt après toutes les Sociétés se réunissaient rue Pierre Lelombe et en un imposant cortège, drapeaux et musiques en tête, se rendait, entre une double haie d'une foule sympathique, à l'hôtel de Ville, dont la façade était décorée de trophées de drapeaux émergeant d'écussons au chiffre de la République.

La compagnie des sapeurs-pompiers et toutes les Sociétés locales faisaient partie du cortège qui s'étendait sur un parcours immense.

En cours de route, une superbe gerbe de fleurs naturelles fut déposée au monument des Victimes du Travail. Plus de soixante drapeaux et étendards figuraient dans le cortège qui arriva à la Mairie vers 10 heures.

A l'issue de l'assemblée générale, tenue dans la grande salle d'honneur, M. Victor Degouy, délégué de la Fédération nationale, fit une très intéressante conférence sur les Assurances sociales.

Un cordial banquet réunit ensuite les Mutualistes sous la présidence du chef de cabinet de M. le Préfet du Pas-de-Calais. La fête se termina par des réjouissances publiques.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Conseil d'administration de la Fédération départementale et les délégués des Sociétés furent officiellement reçus à la Mairie par le Maire d'Avion, M. Duvieubourg, entouré de ses adjoints et MM. Legrand, président de la Société mutuelle des mineurs d'Avion ; Turbiez, secrétaire général de l'Union de Bruay, l'un des principaux animateurs de la manifestation.

Après des allocutions de circonstance, ponctuées d'une coupe de champagne, on se réunit en assemblée générale dans la grande salle des fêtes de la Mairie qui, malgré ses vastes dimensions, semblait trop petite pour contenir la nombreuse assistance.

M. le docteur Guyot, président de la Fédération du Pas-de-Calais, présidait, entouré des membres du Conseil d'administration. Sur l'estrade se trouvait également M. Victor Degouy, délégué de la Fédération nationale, vice-président de l'Union mutuelle du département du Nord et président de la Société des Voyageurs et Employés de Commerce.

Le rapport financier et celui de la Commission de contrôle sont successivement adoptés à l'unanimité.

Diverses modifications aux statuts sont proposées. Après une courtoise discussion, à laquelle prennent part MM. Hauwelle, de Liévin, Turbiez, de Bruay, et plusieurs délégués, l'Assemblée, à l'unanimité, adopte la résolution suivante : « Il est fondé une Fédération de toutes les Sociétés et Unions de Sociétés de secours mutuels du Pas-de-Calais ».

M. Turbiez propose une cotisation obligatoire de cinq centimes par adhérent pour la caisse de propagande. Cette proposition, appuyée par MM. Lebel, maire de Saint-Pol et Hauwelle, de Liévin, est adoptée à mains levées.

On décide ensuite que l'assemblée générale de 1928 se tiendra à Saint-Omer.

Les membres sortants du Conseil d'administration sont réélus d'un commun accord.

Le Président de la Société de Elly-Montigny réclame l'intervention du bureau fédéral pour obtenir le paiement en espèces du reliquat des dommages de guerre de cette association se chiffrant par 365 francs.

M. Hauwelle signale que beaucoup de Sociétés, qui n'ont pas été reconstituées, n'ont pas touché leurs dommages de guerre. Il demande que les sommes qui leur sont dues soient réparties entre les sociétés privées de ressources.

Sur avis de M. le président Guyot, l'assemblée décide d'établir un dossier à soumettre à la Préfecture.

La Société de Beuvry réclame la création d'une médaille de la Persévérance mutualiste. M. Guyot fait connaître qu'en attendant cette médaille, le Bureau fédéral a institué un diplôme d'honneur pour services à la Mutualité. Ce diplôme est décerné à MM Elby président d'honeur de la Fédération départementale ; Lefebvre du Prey, vice-président ; Jacolliot, industriel à Marquise ; Donjon, de Saint-Martin, membre du Conseil d'administration ; Gaston Paris, membre honoraire de la Fédération départementale.

CONFÉRENCE DE M. DEGOUY

L'ordre du jour de l'assemblée générale étant épuisé, M. Victor Degouy, avec une chaleureuse et persuasive éloquence, fait une conférence fréquemment applaudie sur les Assurances sociales.

En débutant, il excuse M. Georges Petit, retenu par des engagements antérieurs et salue, en termes empreints de cordialité le rédacteur du « Réveil Mutualiste ».

Puis, M. Degouy fait l'historique du projet de loi déposé au Parlement en 1921 par M. Daniel-Vincent, alors ministre du Travail, projet voté par la Chambre à la fin de la précédente législature et actuellement soumis au Sénat qui doit en commencer la discussion dans quelques jours.

L'éloquent conférencier expose le but et les avantages de la prochaine loi ; il examine son fonctionnement et indique quels seront les bénéficiaires de la réforme, attendue par la Démocratie. La Mutualité doit être le principal organe de gestion des Assurances sociales. Sa puissance d'organisation, ses cadres disciplinés et préparés la désignent pour cette grande et noble tâche, répondant à ses principes et à ses appréciations.

Au milieu des applaudissements, M. Degouy termine par un vibrant appel à la propagande, pour le développement de l'idée mutualiste qui se confond avec l'amour de la France et de la République.

LE BANQUET

Vers 14 heures, un amical banquet par souscription réunissait plusieurs centaines de mutualistes dans la grande salle Laforge. M. Cagé, chef de cabinet de M. le Préfet du Pas-de-Calais, présidait, ayant à ses côtés MM. Guyot, Victor Degouy, Morin, directeur, et Chavy, ingénieur en chef des Mines de Liévin ; Duvrenbourg, maire d'Avion ; Armand Frémy et Caron, conseillers généraux ; Capron, conseiller d'arrondissement ; Legrand, Turbiez, Dupuich, vice-président de la Fédération ; Ritaine, secrétaire général ; Rengot, trésorier ; Ressegnier, commissaire de police etc...

Au dessert, des discours salués chacun d'un double et triple ban, furent successivement prononcés par MM. Guyot, Duvieubourg, Legrand, Frémy, Degouy et Cagé. Tous se plurent à magnifier le principe et le rôle de la Mutualité, et à louer les bienfaits de la solidarité agissante dont elle est l'inspiratrice.

De magnifiques gerbes de fleurs furent offertes à MM. Cagé, Victor Degouy et Guyot.

Une gracieuse fillette procéda ensuite au tirage des primes, puis l'on se rendit au boulevard Demailly, où fut magistralement exécuté le chant de la Mutualité, par un groupe de choristes sous la direction de M. Lesage, chef de l'Harmonie libre d'Avion.

La fête se termine par un brillant concert donné par la grande Harmonie des Mines de Liévin ; par des exercices gymniques et un bal des plus animés.

NOMINATIONS CHEZ LES POMPIERS

De l'« Officiel » :

« Corps communaux d'incendie et de secours. — Sont nommés : NORD : Dievart, sous-lieutenant à Abscon ; Darel, sous-lieutenant à Avesnes-sur-Helpe ; Carembiaux, lieutenant à Denain ; Glineur, sous-lieutenant à Denain ; Demaille, lieutenant à Estaires ; Baudchon, sous-lieutenant à Glageon.

PAS-DE-CALAIS : Delaître, sous-lieutenant à Embry ; Bouchendhomme, sous-lieutenant à Hondaid ; Delmotte, sous-lieutenant à Houdain ; Hineaux sous-lieutenant à Labroye.

DERNIÈRE HEURE

Le Congrès de l'Union des Combattants

Dans le rapport moral de l'Union Fédérale des Combattants, lu au Congrès par M. Randoux, président de l'Union, il est dit que deux revendications ont toujours été soutenues par l'U. F. : l'office du combattant et la retraite du combattant.

La 1re devient réalité par le vote de la loi du 19 décembre 1926 qui dote, avec la carte du combattant, cet office d'une subvention initiale de 20 millions.

Pour la deuxième, l'Union demande les mêmes droits pour les familles des fusillés tombés victimes de l'insuffisance des lois et de l'erreur des hommes que pour les autres victimes de la guerre.

En terminant, M. Randoux a ajouté que l'Union Fédérale était entièrement d'accord avec la S. D. N. pour les projets de rapprochement international.

UN TÉLÉGRAMME DE M. BRIAND

M. Aristide Briand a envoyé le télégramme suivant au Congrès de Gérardmer :

A l'heure où se réunit le Congrès de l'Union Fédérale des Associations Françaises de Mutilés et d'anciens Combattants, qui consacre chaque année une partie de ses travaux à l'examen de la situation internationale et de l'action gouvernementale tendant à concilier la politique de paix européenne avec la pleine sauvegarde de la sécurité nationale, je tiens à vous marquer toute mon appréciation de l'esprit dans lequel s'engagent ces travaux, et de l'heureuse influence qui peut en résulter dans une œuvre d'éducation civique, où l'autorité morale des anciens Combattants et victimes de la guerre est hautement qualifiée pour s'exercer.

Je vous adresse tous mes vœux de succès pour le Congrès de Gérardmer.

PAS DE CANDIDAT S.F.I.O. A L'ÉLECTION DE L'AUBE

Au cours d'un congrès qui s'est tenu hier après-midi, à Troyes, le Parti Socialiste S. F. I. O. de l'Aube, a décidé à l'unanimité de retirer purement et simplement son candidat, M. Camille Michaud.

Dans ces conditions, deux candidats demeurent seulement en présence pour le scrutin de ballottage de l'élection législative de dimanche prochain ; d'un côté, le candidat de l'Alliance Républicaine démocratique et de l'autre, le candidat communiste.

L'ALLEMAGNE ET LE PORTUGAL DEVIENNENT AMIS

On télégraphie de Lisbonne :

Au cours du dîner offert par la légation allemande à l'occasion du séjour de l'escadre à Lisbonne, le ministre d'Allemagne a adressé un discours significatif au Président de la République, disant notamment qu'il constatait avec beaucoup de plaisir que, grâce à la sage direction du Président, les rapports entre les deux pays devenaient plus faciles et amicaux.

Le ministre a ajouté : « Je suis convaincu que grâce à la bonne volonté des deux gouvernements, des accords ne tarderont pas à se fixer sur des bases solides que rien ne pourra ébranler dans l'avenir ».

L'orateur a dit également que l'œuvre de rapprochement germano-portugais est couronné par la visite de l'escadre.

Il a remercié le Président pour l'appui donné à cette œuvre, par la restitution de quelques biens allemands en Angola.

Le Président de la République a répondu qu'il espérait que les espoirs et les désirs manifestés par le ministre allemand se transformeront en féconds réalités, et qu'à cela le gouvernement a spontanément contribué et contribuera encore, d'accord avec les intérêts légitimes du pays.

« Le peuple portugais, a-t-il ajouté, est fidèle à ses engagements, et aux devoirs résultant de ses amitiés, ce qui laisse prévoir des rapports cordiaux et loyaux entre l'Allemagne et le Portugal ».

Le Président a conclu en disant que la visite de la flotte marquera certainement dans l'histoire des relations germano-portugaises, une date mémorable.

CENTAINE DE VICTIMES D'UNE EXPLOSION PRÈS DE CRACOVIE

Hier matin, une explosion s'est produite à Tonie, près de Cracovie, dans une poudrière.

Dans tout Cracovie, les vitres des fenêtres ont volé en éclat et beaucoup de maisons ont été endommagées, notamment le siège des autorités et la Clinique unitaire chirurgicale.

Une centaine de personnes ont été blessées par des éclats de vitres. Il y a eu, en outre, d'autres blessés plus gravement atteints sur les lieux mêmes de l'explosion.

UNE FAMILLE DE SIX PERSONNES MASSACRÉE

On télégraphie de Varsovie : « Dans les environs de Zabre, des bandits ont fait irruption dans une ferme. Ils ont tué à coups de revolver le fermier et sa femme, abattu à coups de hache la grand'mère et trois enfants, puis se sont enfuis après avoir mis le feu à la ferme. »

DERNIÈRE HEURE SPORTIVE

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE SUR PISTE

Voici les résultats :

Demi fond. — 1. Jean Brunier, 100 kilomètres en 1 h. 20' 52" 1/5 ; 2. Parisot à 3 tours ; 3. Paillard à 6 tours ; 4. Sérès à 6 tours 1/2.

Brunier était entraîné par Léon Didier. Il prit la tête dès le début et la conserva jusqu'au bout, battant plusieurs records locaux. Dans la demi-heure 34 k. 486 ; dans l'heure 75 k. 146.

Vitesse (professionnels). — 1. Lucien Michard ; 2. Schilles.

Vitesse (amateurs). — Disputé au Vélodrome d'Amiens : 1. Galvaing (Paris) ; 2. Beaufrand (Paris); 3. Revelly (Paris); 4. Cordier (Tours).

CHAMPIONNATS DE FRANCE SCOLAIRES DE NATATION

Hier après-midi, a eu lieu la réouverture du Stade Nautique des Tourelles.

Les championnats de France scolaires ont été disputés.

Voici les résultats techniques :

50 m. nage libre, juniors dames : 1. Mlle Pollet Ond. 40" 3/5 ; 2. Mlle Planke, Touettes.

Championnats scolaires 100 m. nage libre, seniors : 1. Martin, Voltaire, 1' 9" 3/5 ; 2. Smits, Voltaire, 1' 11" 3/5.

100 m. nage libre dames : 1. Mlle Horrent, TOURCOING, 1' 25" ; 2. Mlle Protin, Nice, 1' 25" 2/5.

AUTRES EPREUVES

100 mètres nages libre, Messieurs. — 1er, Klein (Strasbourg), 1' 6" 4/5 ; 2e, **Padeu (Tourcoing)**, 1' 8" ; 3e, Neau (S.C.U.F.), 1' 9" 1/5 ; 4e, Middleton (Nice), 1' 10" 3/5.

Au cours de la réunion, **Mlle Ledoux, de Tourcoing**, a battu le record de France des 300 mètres dames, en 4 '57" 1/5.

LA GRANDE FÊTE AÉRIENNE DE VINCENNES

La première journée de la fête aérienne organisée sur le Polygone de Vincennes, s'est déroulée devant 300.000 spectateurs environ.

Les clous du programme étaient les vols acrobatiques de Doret, les descentes en parachute de Mlles Charrier, Mézières, Thonet et Nion, l'exercice de trapèze de Toutain et de Mlle Freddy Blainville.

Les avions participant d'autre part au rallye Paris-Vincennes, sont arrivés un à un au début de l'après-midi.

L'avion, piloté par Beauregard, venant d'Alicante, arriva premier à 14 h. 25 ; celui de Salmon, venant de Cologne, avec 8 passagers, atterrit à 14 h. 44. Puis ce furent les avions du commandant Girier, venant de Lyon, à 14 h. 53.

Celui piloté par Perriot, arrivant de Pau, à 14 h. 55 ; celui de Valder, arrivant de Mayence après 2 h. 51 de vol et celui de Delage, se posant à 14 h. 59, venant de Londres, avec 28 personnes à bord.

Après ces arrivées, le classement s'est effectué comme suit : 1er, Delage ; 2e, Girier ; 3e, Salmon ; 4e, Pierrot ; 5e, Valder.

ROUBAIX

Bureaux : 69, [illegible] de la Gare — Téléph. 3-51

Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

Lundi de Pentecôte

Continuation des fêtes au Nouveau Roubaix : Corso fleuri.

Pharmaciens de service : MM. Ferraille, 81, rue de Lille ; Chavatte, 88, rue de France.

Une bonne prise

LA POLICE MET LA MAIN SUR UN SPÉCIALISTE DES VOLS DE CHANTIERS

La police de Roubaix vient de faire une bonne prise en la personne d'un sieur Delhaye Jacob, né le 12 février 1905, à Templeuve (Belgique), et qui paraît avoir à se reprocher plusieurs vols de chantiers que l'enquête déterminera.

UN ÊTRE SUSPECT

M. Carré, brocanteur, demeurant rue de Tourcoing, à Roubaix, avait, à plusieurs reprises, reçu la visite de Delhaye. Celui-ci avait d'abord proposé l'achat d'un compteur électrique neuf, sur la provenance duquel il ne fournissait pas d'explications. Le brocanteur, pris de soupçons, fit part de ses appréhensions au commissariat de police du 4e arrondissement et il remit à ce commissariat le compteur neuf que M. Carré avait consenti à recevoir en dépôt pour étudier l'affaire proposée.

Le commissariat de police de permanence était mis au courant de ces faits.

Or, Delhaye, en venant trouver M. Carré au sujet du compteur, lui proposa la vente d'environ 300 mètres de fils électriques neufs. Le doute n'était plus permis au commerçant. Il avait affaire à un filou de haut vol. Il prévint un agent qui se trouvait dimanche au marché, et lui désignant Delh